

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU 06 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois de janvier à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Thomas DUPERRIER, Maire.

Présents : MME CARRON Nelly – M DEBRUN Yannick – M DUFRENE Dave – M DUPERRIER Thomas – MME PETIT Sylvie – MME GUIGNIER Nadia – M BOUQUAND Guy – M CODIS Gille – M CRIONAY Joël – MME GOJJAT Christine – M VILLAIN René

Absents excusés : M HERNOUT Franck (pouvoir à M DUFRENE Dave) – MME CHARNAY Michele (pouvoir à M VILLAIN René) – M GRANGE François (pouvoir à M CRIONAY Joël)

Absente démissionnaire : MME GUILHEM Sandrine

Secrétaire de séance : MME PETIT Sylvie

Date de convocation : 22 décembre 2021

Validation du compte-rendu du 02 décembre 2021.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES

Convention de participation au fonds « Région Unie » - Avenant n° 1

M le Maire rappelle que par délibération en date du 29 juillet 2020, le conseil municipal l'a autorisé à signer la convention de participation au fonds « Région Unie » dans le cadre du plan de relance de l'économie locale. Cette convention a engagé la commune à abonder à cette aide à hauteur de 2 € par habitant.

M le Maire présente l'avenant n° 1 qui modifie la durée de vie du Fonds jusqu'au 30 juin 2021 (date du nouveau terme du régime d'exception COVID) et modifie les critères d'éligibilité de l'aide n° 2 (avances remboursables).

Le conseil municipal émet un avis favorable et autorise M le Maire à signer l'avenant n° 1 (délibération n°2).

Calendrier ramassage des ordures ménagères et des emballages légers

Réception du nouveau calendrier qui fera l'objet d'une diffusion avec le bulletin municipal.

Informations du SYTRIVAL (Syndicat de traitement et de valorisation)

Simplification et extension des consignes de tri – Présentation du flyer. Démarrage au 1 er février 2022. Un courrier nominatif du SYTRIVAL informera les habitants.

Conseil Communautaire du 15 décembre 2021- Points sur les sujets abordés (avenant convention FRU, adoption de l'accord sur les participations à verser à l'Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais pour l'exercice 2022, rapports de gestion des crèches en régie et en délégation de service public (DSP).

Retours sur les commissions (travaux bâtiments, déchèterie, emploi)

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER)

Démarche performancielle éclairage public

Dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE), le SYDER a transmis une fiche diagnostic concernant le patrimoine d'éclairage public de la commune. La commune a formulé le souhait d'intégrer une démarche performancielle (remplacement des sources lumineuses à leds). Un rendez-vous a été fixé au 4 février afin d'évoquer ce sujet avec un technicien du SYDER.

Groupement d'achat électricité – Recensement des besoins en fourniture

Dans le cadre de la fin de certains tarifs règlementés électricité instaurés par la loi NOMÉ de 2010, la commune de Frontenas a intégré le groupement d'achat d'électricité coordonné par le SYDER en 2018 pour la période 2019-2022, pour les contrats ex-tarif jaune et vert. Cet accord-cadre arrive à échéance en fin d'année 2022 et le SYDER va relancer un nouveau marché subséquent pour la période 2023-2025 pour la fourniture d'électricité pour les bâtiments dont la puissance est supérieure à 36 KVA et les services associés.

Le conseil municipal décide de reconduire le groupement en intégrant le bâtiment Mège (cantine scolaire et logements) aux autres bâtiments concernés soit la salle d'animation rurale et la mairie.

Syndicat Mixte d'Assainissement du Pont Sollières (SMAPS)

Contribution des communes pour la gestion des eaux pluviales pour l'année 2022 – Pour la commune de Frontenas, 10 660.70 €.

Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Oingt (SIEVO)

Point sur les travaux à venir et interrogation sur la canalisation Ø 400 située chemin St Abram (Syndicat Saône Turdine). M Codis se chargera de vérifier.

Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC)

Point sur l'avancement du déploiement de la fibre sur la commune.

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU)

Point sur le devenir de l'EHPAD Jean Borel situé sur la commune du Val d'Oingt.

VOIRIE

Fleurissement

Présentation et validation du devis pour le fleurissement 2022 qui s'élève à 719.02 €.

Travaux voirie 2022 (budget CCBPD) – Aménagement de l'entrée de la commune, côté Theizé.

Réflexion sur le chemin des Brudets et le projet de réfection chemin de la Croix Varambon.

BATIMENTS COMMUNAUX

Réhabilitation bâtiment Mège en cantine scolaire et logements

Arrêt du chantier suite à un problème au niveau du mur de refend

Lot 1 (déconstruction/maçonnerie/VRD) – avenant n° 1 pour un montant TTC de 41 815.61 €.

Lot 2 (menuiseries extérieures bois) – avenant n° 2 pour un montant TTC de 33 095.95 €.

Extension école maternelle

M le Maire présente le projet d'extension de la maternelle prévue pour l'été 2022. Projection de l'esquisse.

Le coût de la maîtrise d'œuvre s'élève à 3 456 €.

URBANISME

Point sur les autorisations d'urbanisme délivrées et en cours.

OAP 1 (Orientation d'Aménagement et de Programmation inscrite au PLU)

Dépôt du permis de construire valant division. Présentation de la commission « commerce de proximité » repoussée compte-tenu de l'absence de trois membres du conseil municipal.

Comité Consultatif des Maires du 16 décembre 2021

Retour M Duperrier sur les points abordés lors de cette réunion concernant la révision du SCOT Beaujolais.

FINANCES

Recours à l'emprunt

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment Mège, il y a lieu de souscrire un emprunt pour financer la partie logements du bâtiment.

Il présente la proposition émise par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Conditions financières
- Montant : 250 000 euros
- Durée : 20 ans
- Taux fixe : 0.97 %
- Echéances : annuelle
- Coût financier : 276 240.40 euros
- Caractéristiques
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Mode d'amortissement : Progressif à échéances constantes
- Départ d'amortissement : Jour du versement intégral des fonds
- Frais de dossier : 250 euros
- Remboursement anticipé total du capital : Possible à chaque échéance, moyennant un préavis et Le paiement de l'indemnité (non plafonnée).

Le conseil municipal émet un avis favorable à la souscription de cet emprunt (délibération n°1).

Appartement de Villefranche-sur-Saône

M le Maire précise que le bail de l'appartement de Villefranche (donation Ragot) se termine dans 6 mois et qu'il y a lieu de se prononcer sur le renouvellement de celui-ci ou la vente du logement.

M le Maire présente une simulation financière faisant état des dépenses et des recettes à venir pour les opérations lancées.

M le Maire présente un avis de valeur pour ce bien qui s'élève à 150 000 €.

M le Maire ne souhaite pas se démunir complètement de la trésorerie et propose de vendre cet appartement afin de réinjecter l'argent sur les projets d'aménagement de l'OAP 1 (commerce et logements).

Le conseil municipal après en avoir délibéré émet un avis défavorable par 8 voix « CONTRE » la vente de ce bien et propose de se repositionner si besoin dans les mois qui viennent en fonction de l'avancée des opérations considérant que pour le moment des loyers alimentent le compte de la commune.

Répartition 2021 du produit 2020 des amendes de police relatives à la circulation routière.

Aménagement sécurisé et création de places de stationnement

M le Maire informe que conformément aux dispositions de l'article R.2334-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil départemental du Rhône a procédé à la répartition de la dotation citée en objet.

M le Maire précise que le montant versé s'élève à 11 479 euros pour l'aménagement sécurisé et la création de places de stationnement.

M le Maire propose de s'engager à réaliser les travaux et accepte la subvention de 11 479 euros pour l'aménagement sécurisé et la création de places de stationnement. (Délibération n° 3).

Modalités de versement de l'indemnité inflation dans la fonction publique

Informations.

PERSONNEL ET ORGANISATION MUNICIPALE

Recensement 2022 :

Il se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Frontenas fait partie du groupe des communes concernées par le recensement 2022.

Monsieur le Maire rappelle que Madame Patricia Veyrat a été désignée coordinateur communal par arrêté en date du 22 juillet 2021 afin de coordonner les opérations de recensement sur la commune pour le recensement 2022.

Monsieur le Maire précise que M Jean-Philippe Ferrier et MME Patricia Veyrat seront chargés de la collecte en qualité d'agents recenseurs.

Monsieur le Maire propose de fixer la rémunération de ces agents d'après la dotation versée par l'Etat et en fonction du nombre de maisons et d'habitants recensés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Charge M le Maire d'organiser le recensement de la population.

Accepte de rémunérer les agents d'après la dotation de l'Etat en en fonction du nombre de maisons et d'habitants recensés ;

Donne délégation au Maire pour toutes pièces relatives à ce dossier.

Dit que la dépense et la recette seront inscrites au budget communal 2022. (Délibération n° 4).

Point sur la situation sanitaire dans le Rhône- courrier du préfet en date du 21 décembre 2021.

ECOLE ET TEMPS PERISCOLAIRE

Fermeture classe : la classe de maternelle a été fermée du fait de la présence d'un cas positif de COVID et par manque de remplaçant.

ENFANCE JEUNESSE

Conseil Municipal des Jeunes

Renouveau du CMJ le vendredi 21 janvier 2022 à 18 h 30.

Un kit complet du jeune citoyen sera remis aux élus (montant de la commande : 486.00 €).

ASSOCIATIONS

Manifestations passées et à venir : projection

Réflexion à avoir sur l'organisation du fonctionnement de la salle d'animation rurale et les locations à partir de septembre 2022 suite à la délocalisation de la cantine scolaire.

COMMUNICATION

Bulletin municipal 2021 - Calendrier. Distribution par quartier à partir du 24 janvier 2022.

Vœux : les vœux sont annulés du fait du contexte sanitaire.

INFORMATIONS DIVERSES

Distribution des colis des aînés le 16 décembre 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Monsieur Codis sur un projet de court métrage sur le Syndicat Saône Turdine.

Informations de Madame Goujat sur l'association « Protèges ton pote » (accompagnement de l'enfant harcelé). Projet d'école (PEDT) pour l'année 2022-2023.

Comptage de véhicules – demande de MME Guignier sur l'obtention d'un comptage des véhicules sur la Départementale 19.

Prochain conseil municipal : le jeudi 10 février 2022 à 19 heures.

Le Maire :

Thomas DUPERRIER

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Fontenay-sous-Forest, featuring a central emblem and the text 'MUNICIPALITE DE FONTENAY-SOUS-FOREST'. Below the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Thomas Duperrier'.